



## 17ème législature

<b>Question N° : 58</b>	De <b>M. Eddy Casterman</b> ( Rassemblement National - Aisne )	<b>Question orale sans débat</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Partenariat territoires et décentralisation		<b>Ministère attributaire</b> > Partenariat territoires et décentralisation
<b>Rubrique</b> >aménagement du territoire	<b>Tête d'analyse</b> >Programmation et application du pacte SAT 3	<b>Analyse</b> > Programmation et application du pacte SAT 3.
Question publiée au JO le : <b>26/11/2024</b>		

### Texte de la question

M. Eddy Casterman rappelle à Mme la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation qu'en 2018, était signé le pacte SAT, « Pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache ». Ce sont au total 314,7 millions d'euros qui ont été investis dans le domaine de la mobilité, du numérique, du tourisme, de la culture, du patrimoine, de l'éducation, de la santé, du développement économique, du service public ou de l'agriculture, sur un territoire rural de 305 000 habitants où 80 % des communes comptent moins de 2 000 habitants. Forte de son succès, cette initiative a été renouvelée en 2021 pour une durée de 3 ans, dans le cadre d'un pacte SAT 2. Dans la continuité du pacte 1, des initiatives et des avancées majeures pour les territoires ont pu voir le jour. Un 3e pacte est sollicité par les élus du territoire, mais ils sont actuellement dans l'incertitude concernant sa programmation et son application. Il lui demande si le Gouvernement peut garantir que ce dernier sera mis en place, doté notamment de crédits exceptionnels en faveur des territoires.